



Est-il possible de souscrire à deux baux ?

Par **Nam**, le **11/08/2008** à **11:26**

Bonjour, Actuellement en séparation de mon ami avec qui je partageais le bail de notre appartement, je souhaite me trouver un nouveau logement. Lui, souhaite rester dans l'appartement et ne peut vraisemblablement pas le reprendre à lui seul. Est-il légal de souscrire à deux baux en parallèle ? Quels sont les risques encourus dans ces circonstances (impôts, assurances...?) Merci d'avance de vos réponses M.

Par **domi**, le **11/08/2008** à **19:20**

Le risque est que si votre ami cesse de payer son loyer, le propriétaire pourra se retourner contre vous puisque vous êtes co signataire du bail ! idem pour la taxe d'habitation ! Domi